

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE du mois d'OCTOBRE à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 23 Octobre 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M FAUVET, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance :

M. FAUVET, Maire, procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaients présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET	à E. LEMONON
A.VUE	à H. HES
V POULAIN	à M. FAUVET
N. MARKO	à C. NEVE
JF. PEZARD	à MH. BOITIER
R.GEOFFROY	à D. FRANTZ
H.BOITTIN	à C. ROLLAND

Absents :

JL DELPEUCH, P CRANGA, J CHEVALIER

Une minute de silence est réalisée en hommage à G GALANTUCCI, Maire de Cluny de 1965 à 1989, décédé le 3 octobre.

Point informations générales :

- Motion "Pour un plan pour le logement dans les Sites patrimoniaux remarquables" : la ville de Cluny a apporté son soutien à cette motion qui vise à favoriser la réhabilitation de 100 000 à 200 000 logements pour une remise sur le marché sous 10 ans.
- Résultat très appréciable des petits défis réalisés auprès des associations et du Grand Défi réalisé sur le parking de l'hippodrome par les Gadzarts
- Grosse activité autour de l'UNESCO. Le nouveau président de la FESC est Marc FLEURET (Président de l'Indre) en remplacement de Rémy REBEYROTTE. Un joli banquet des portes s'est déroulé le dimanche 13 octobre. Une délégation est partie de Cluny pour l'Espagne la semaine du 21 octobre. Ce temps a permis d'échanger sur la candidature et sur le cas particulier des biens en série.
- Le 1^{er} salon des seniors a été une réussite notamment en permettant de mettre en réseau les différents exposants. Les ateliers et conférences ont été très suivis.

- Première AG du GIP a eu lieu le 16 octobre avec les nouveaux statuts et la présence de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire.
- Fouilles réalisées dans le cloître de l'abbaye : les résultats remettent en question l'implantation de Cluny II. Le rapport définitif d'Anne BAUD sera remis prochainement.
- Deux réunions ont eu lieu sur le projet de contournement de la RD 465, l'un avec les professionnels, l'autre avec les riverains. Le processus suit son cours avec une expertise du pont de SCHIEVER.
- Un dégât sur la tour des Fromages a eu lieu suite à l'orage. L'expertise est à venir mais la date n'est pas connue à ce jour. Un périmètre de sécurité a été pris au pied de la tour. Les arêtières sont touchés. Un passage du drone a été réalisé par les services. Une attache a été prise auprès de l'entreprise RENON mais leur nacelle est trop basse.

A venir

- 2 novembre : Foire Saint Martin organisée ce samedi ainsi que la soupe des chefs.
- 7-8 novembre : atelier flash sur l'avenir de l'Hôtel Dieu
- 11 novembre : cérémonie commémorative
- 16 novembre : 3eme salon des vins clunisiens
- 17 novembre : temps d'hommage à G Belot
- Novembre : hommage à D Mitterrand pour les 100 ans de sa naissance
- 30 novembre baptême des gadzarts avec remise des clés de la Ville aux étudiants de 1^{eres} année
- 6 décembre : illuminations avec une nouvelle formule sous forme de déambulation et lancement du marché de Noël

ORDRE DU JOUR

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

1. Assurances de la Ville et du CCAS – autorisation de signer les marchés publics
2. Prestation de service pour l'exploitation du service public de l'eau potable – Autorisation de signer le marché
3. Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau – exercice 2023
4. Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2023
5. Programmation 2025 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et travaux de confortement du talus chemin de Vignes et construction d'un mur – demandes de subventions
6. Charte de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'hippodrome entre la Ville de Cluny – le GIP Equivalée et Cluny Courses Hippiques
7. Convention d'objectifs et de moyens portant sur l'hippodrome entre la Ville de Cluny et Cluny Courses Hippiques - autorisation de signer l'avenant n°4.
8. Décisions modificatives – Budgets VILLE – EAU - CAMPING – CLUNY-SEJOUR
9. Piscine – utilisation par les scolaires - Tarif 2024 Contributions scolaires
10. - Contributions scolaires demandées pour les élèves des Communes extérieures et participation versée à l'Ecole du Sacré Cœur
11. Rénovation énergétique de l'école Marie Curie – Avenant n°1 au lot n°6 « Electricité » - Entreprise POURETTE
12. Convention entre la Ville de Cluny et la Communauté de Communes du Clunisois portant sur la prise en charge de l'emprunt mixte eau et assainissement
13. Approbation du PV de la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCC
14. Représentation de la commune auprès de différents organismes – mise à jour de la délibération 2023-75 du 11/10/2023 et modification de la délibération 2024-68 du 18/09/2024 dans le cadre des nouveaux statuts du GIP EQUIVALLEE
15. Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - exercice 2025

URBANISME - VOIRIE

- 16 - Vente du bâtiment de l'ancienne perception – point annulé

AFFAIRES SOCIALES – SANTE – SENIORS

- 17 - Présentation du projet social pour le renouvellement de l'agrément

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance Alain GAILLARD

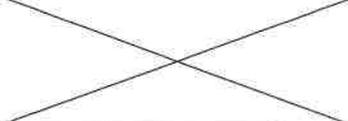
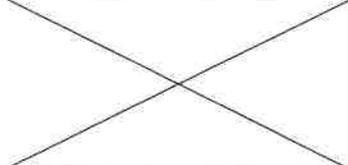
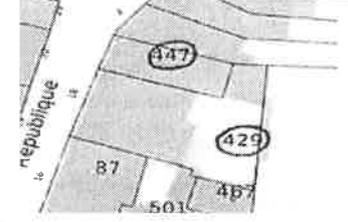
Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18/09/2024.

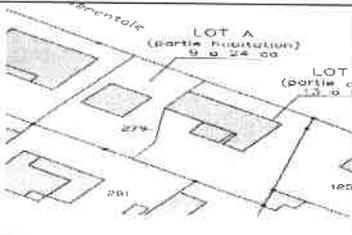
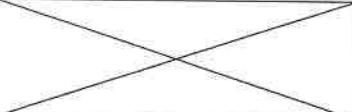
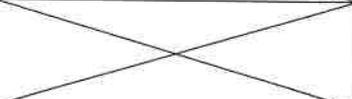
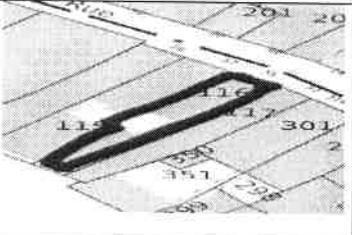
M FAUVET, Maire, soumettra à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18/09/2024.

Approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marie FAUVET, Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

1. Chemin des Chenevrières (B 973) appartenant à AUGOYAT née PICHET Sylvie – ST ETIENNE	
2. 3, allée des Aubépines (B 536) appartenant à PONT Nathalie – CLUNY	
3. 6, Rue Prud'hon (Cession fonds commerce coiffure mixte/barbier HARMONIE) – reprise même activité	
4. 2, rue Raymond Jeanniard (B 411) appartenant à M et Mme FERREIRA MATINS Bernardo - CLUNY	
5. 7, rue des Griottons (Cession fonds de commerce suite liquidation judiciaire) appartenant à CARROSSERIE TEXEIRA Loïc	
6. 18, rue de la République (AN 429) appartenant à Michelle GOSSE – Cluny	

<p>7. 25, rue Berty Albrecht (AR 279) appartenant à Mme BARRAUD Monique - CLUNY</p>	
<p>8. 2, rue de la Levée (cession bail commercial - pizzeria le Loup Garou) appartenant à SAS DUDEULE – DUCOTE Thierry - CLUNY</p>	
<p>9. 1, rue du Merle (cession bail commercial – laverie automatique) appartenant à L'ESPRIT BOIS – CRANGA Pascal - CLUNY</p>	
<p>10. 19, rue d'Avril (AN 442 et 443) appartenant à M et Mme PICHET Gilles - CLUNY</p>	
<p>11. 35, rue Mercière (AO 116) appartenant à BR IMMOBILIER GESTION SAS (ROUSSEL Séverine) - CLUNY</p>	

2024-32 – Demande d'aide financière auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (appel à projet « Aide à la modernisation des salles de cinéma et circuits itinérants ») concernant l'achat d'un projecteur laser et des panneaux d'affichage pour le fonctionnement du cinéma Les Arts selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses € HT		Recettes € HT		
Projecteur laser	37 210,00	Région	26 019,50	50 %
Panneaux d'affichage	14 829,00	Autofinancement	26 019,50	50 %
Total	52 039,00	Total	52 039,00	100 %

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

1 – Assurances de la Ville et du CCAS – Autorisation à signer les marchés

M. FAUVET, Maire, informe les conseillers municipaux que les marchés d'assurances arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Une consultation sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert a été publiée le 28/06/2024 sur le profil acheteur, au JOUE et au BOAMP afin de conclure un nouveau marché de quatre années.

Les services ont été appuyés par le consultant SIGMARISK pour un audit, la rédaction des pièces du marché et l'analyse des offres.

La Ville de Cluny s'est associée avec le CCAS dans un groupement de commande et a défini 6 lots dans cette consultation :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile
- Lot 3 : Protection juridique personne morale
- Lot 4 : Protection fonctionnelle des élus et des agents

- Lot 5 : Flotte automobile et auto mission
- Lot 6 : Cyber risques

6 compagnies ont valablement répondu avant le 2 août 2024 à 16 heures, date et heure limites de remise des offres. Certaines ayant répondu pour plusieurs lots, un total de 13 offres a été reçu.

L'analyse des offres a été effectuée par SIGMARISK sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Prix	40 %
Valeur technique décomposée en deux sous-critères :	60 %
<i>Service prestations, étendue des garanties et services supplémentaires</i>	10 %
<i>Absence de réserves mineures (clauses de garanties, clauses de gestion, capitaux, franchises)</i>	50 %

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2024 et a attribué les différents lots en suivant les préconisations du rapport d'analyse des offres.

Lot	Entreprise	Montant annuel offre € HT (Ville/CCAS)
Dommages aux biens	GROUPAMA	64 020,64 € avec franchise niveau 2 (3 000 €)
Responsabilité civile	Groupement PNAS/AERAS	20 610,85 €
Protection juridique personne morale	Groupement 2C/CFDP	1 865,58 €
Protection fonctionnelle des élus et des agents	SMACL	631,91 €
Flotte automobile et auto mission	GROUPAMA	17 859,57 € avec franchise niveau 2 (500 € pour VL et 1 000 € pour PL) PSE 1 : Auto-mission 8 000 km PSE 2 : Bris de machine
Cyber risques	Groupement SARRE ET MOSELLE/DATTAK/WAKAM	2 463,03 €

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

M Fauvet précise que sur plusieurs lots, le taux de sinistralité est très élevé expliquant pour partie la hausse des tarifs. Les nouveaux marchés amènent une augmentation de 38 000€ tous lots confondus.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
x			

- **entérine les décisions prises par la commission d'appel d'offres**
- **autorise Mme la Maire à signer les contrats d'assurance avec les compagnies et courtiers retenus.**

2 – Prestation de service pour l'exploitation du service public de l'eau potable – Autorisation à signer le marché

M FAUVET, Maire, informe les conseillers municipaux que le marché d'exploitation du service public d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2024. Ce marché avait débuté le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans et a été reconduit pour deux années supplémentaires.

La nouvelle consultation a été publiée le 29/11/2023 sur le profil acheteur, au JOUE et au BOAMP avec les caractéristiques suivantes :

- Marché de services
- Procédure avec négociation selon l'article L2124-3 du code de la commande publique
- Durée de quatre ans avec reconduction possible pour trois ans supplémentaires

La commune a été appuyée par le SYDRO 71 qui a rédigé les pièces du marché et effectué l'analyse des offres.

La consultation s'est déroulée en deux phases. Dans un premier temps, trois entreprises ont remis leurs candidatures avant le 2 janvier 2024 (SUEZ, VEOLIA et SOGEDO). Les candidatures de ces trois entreprises ayant été retenues, ces dernières ont été invitées à remettre une offre avant le 19 avril 2024.

La deuxième phase a porté sur l'analyse des offres. Les candidats ont été auditionnés le 23 mai 2024 puis des échanges écrits entre la commune et les candidats, dans le cadre des négociations, ont eu lieu durant plusieurs mois pour une remise définitive des offres le 4 septembre 2024.

L'analyse des offres a été effectuée par le SYDRO 71 sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Prix décomposé en trois sous-critères	40 %
Valeur technique décomposée en six sous-critères	60 %

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2024 et a attribué le marché après une présentation de l'analyse détaillée par le SYDRO 71 et du classement des offres qui est le suivant :

Rang	Entreprise	Note du critère valeur technique sur 60 points	Note du critère prix sur 40 points	Note globale sur 100 points	Forfait de rémunération période initiale € HT	Forfait de rémunération moyen sur 7 ans € HT
1	SUEZ	52,20	36,86	89,06	311 000	302 429
2	VEOLIA	50,40	35,44	85,84	319 800	318 600
3	SOGEDO	45,60	39,82	85,42	292 486	280 651

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, se demande si la reprise en régie de la facturation a été envisagée dans le cahier des charges.

M FAUVET, Maire, répond que ce choix n'a pas été fait.

P GALLAND et B ROUSSE, Conseillers Municipaux, voteront contre ce rapport car ils sont contre une privatisation de l'eau via ce genre de grandes entreprises. Ils sont surpris de voir que le candidat SUEZ peut baisser son prix de 37 000€ entre l'offre de base et la négociation finale. Ils considèrent que certains chiffres auraient mérité plus d'analyse.

H HES, Conseiller Municipal Délégué, répond que nous ne sommes pas dans une strate adéquate de population pour une reprise en régie de ce type de prestations.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT,	P. GALLAND B. ROUSSE	

	<p>B. ORJEBIN, J. LORON C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY JF. DEMONGEOT C. ROLLAND - B. ROULON H. BOITTIN</p>		
--	---	--	--

- *entérine les décisions prises par la commission d'appel d'offres*
- *autorise Mme la Maire à signer le marché avec l'entreprise SUEZ pour l'exploitation du service public d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025.*

3 - Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau – exercice 2023

H. HES, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable destiné notamment à l'information du public doit être présenté au conseil municipal.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Ils sont ensuite mis en ligne sur l'Observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2023.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024.

4 - Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2023

H. HES, Conseiller Municipal délégué, rappelle que conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif destiné notamment à l'information du public doit être présenté au conseil municipal.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Ils sont ensuite mis en ligne sur l'Observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2023.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

P Galland s'inquiète de ne pas avoir suffisamment d'informations sur les indicateurs de rendement de la STEP, il considère que le rapport a été établi de manière superficielle.

H Hes indique s'être renseigné auprès de SUEZ et du service assainissement de la CCC.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023.

5 - Programmation 2025 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et travaux de confortement du talus chemin de Vignes et construction d'un mur – demandes de subventions

H HES, Conseiller Municipal Délégué, informe l'assemblée qu'une modification du programme de travaux est intervenue impliquant de modifier la délibération n° 2024-74 du conseil municipal du 18 septembre 2024. En effet, les devis reçus et la révision du phasage des projets a permis d'affiner le programme.

Il est envisagé d'effectuer des travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2025. Les travaux envisagés sont les suivants :

Désignation des travaux	Description des travaux	Total (travaux, MOE, divers et imprévus) € HT
Renouvellement - RD980 - De Avenue De Gaulle à Route de Jalogny	Renouvellement avec renforcement de la canalisation fonte grise et des branchements sous la RD980 et amorce de la RD465 jusqu' à l'entrée d'OXXO. Pose d'environ 300 m de canalisation Fonte DN150 (ou DN125 après étude hydraulique), reprise de 12 branchements environ (dont un branchement Oxco en gros diamètre). Réfection définitive de tranchée avec 24 cm de grave bitume + enrobé chaud sous RD980 et 12 cm de de grave bitume + enrobé chaud sous RD465 (selon prescriptions DRI) et 1 poteau incendie.	158 744,54
Renouvellement - Secteur chemin des Trépassés (+ amorces rue de la Chanais, rue porte des Prés + rue Porte de Paris)	Renouvellement des canalisations fonte grise et des branchements. Pose d'environ 370 m de canalisation PVC DN63 et Fonte DN125, reprise de 11 branchements. Chiffrage d'une réfection provisoire et d'une réfection définitive (enrobé chaud).	126 635,02
Réservoir du Bel Air	Lancement du marché de MOE courant 2025 – phase conception et passation marché de travaux 2025 Bureau de contrôle et SPS	98 400,00
Travaux De Confortement Du Talus Chemin Des Vignes Réalisation D'un Mur De Soutènement	<p>En février 2022, plusieurs riverains signalent que des résurgences d'eau jusque-là jamais rencontrées sortent depuis le pied de la colline du réservoir.</p> <p>La commune de Cluny a vu sa responsabilité engagée, suite à une fuite survenue sur l'un de ses réservoirs d'eau potable situé au lieu-dit du Bel Air, ayant entraîné un glissement de terrain sur les parcelles des riverains cadastrées AL 329 – AL315 – AL 316. L'ordonnance du 31 mars 2022 du Tribunal Administratif de Dijon, a demandé la réalisation d'une expertise judiciaire afin de déterminer les causes du glissement de terrain en présence des différents protagonistes. En juin 2023 la fuite est neutralisée après arrêt et fermeture du réservoir, les venues d'eaux ont été entièrement stoppées.</p> <p>Plusieurs désordres ont été constatés : une rupture des murs montrant la structure interne qui est non ferrillée, des déplacements des murs et un basculement sous l'effet de la poussée. Un bâtiment annexe quant à lui adossé au talus fait l'objet de multiples fissurations verticales.</p> <p>Une faille a été détectée sur le versant ouest de la colline signe d'un glissement de terrain important.</p> <p>Le projet consiste à démolir, à dimensionner et à reconstruire un mur de soutènement permettant de maintenir la colline du Bel Air. La technique retenue est la méthode de la paroi clouée.</p> <p>Lancement des consultations des bureaux d'études.</p> <p><i>Le montant prévisionnel calculer à partir de ratios, il sera à ajuster en fonction du retour des devis.</i></p>	<p>Marché bureaux d'études MOE : 38 000,00 Autres (SPS, contrôleur technique, géotechnicien... 47 000,00 Soit 85 000€</p>
TOTAL HT		468 779,56

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

M. FAUVET, Maire, précise que l'estimation sur la RD 980 a été affinée ce qui a permis d'ajouter les travaux du chemin des Trépassés.

A. GAILLARD, Adjoint au Maire, explique qu'il y a une canalisation sur le côté droit de la route, il s'agit d'un changement et pas d'un dévoiement. La canalisation part du pont de l'étang.

JF. DEMONGEOT, Conseiller Municipal indique qu'il faut faire entrer les travaux de confortement du mur dans le cadre du litige.

M. FAUVET, Maire, indique qu'il s'agit effectivement de ce qui est indiqué dans le rapport.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- **adopte le programme d'études et de travaux ci-dessus,**
- **autorise Mme la Maire à solliciter les aides du SYDRO71, du Département et de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble de ces projets selon les conditions d'éligibilité, de priorité et de modulation des règlements intérieurs, aux taux éligibles.**
- **autorise Mme la Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.**

6 – Charte de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'hippodrome entre la Ville de Cluny – le GIP Equivallée et Cluny Courses Hippiques

M FAUVET, Maire, rappelle que la Ville de Cluny est propriétaire de l'hippodrome de Bellecroix suite au rachat de cet équipement réalisé en 2015.

Par une convention d'une durée de 30 ans signée le 29 avril 2015, la Ville de Cluny a mis à disposition de Cluny Courses Hippiques l'hippodrome de Bellecroix pour l'organisation de courses hippiques d'avril à octobre de chaque année.

En 2017, a été créé un groupement d'intérêt public entre la Ville de Cluny, le Département de Saône-et-Loire et l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) afin d'assurer la gestion des emprises publiques à vocation hippique et des infrastructures dédiées sur la Ville de Cluny. L'IFCE a depuis quitté l'actionnariat du GIP et a été remplacé par la Chambre d'Agriculture de Saine et Loire.

La Ville de Cluny et le GIP Equivallée ont conclu une convention fixant les terrains et bâtiments mis à disposition par la Ville de Cluny au GIP (dont l'hippodrome de Bellecroix), valable toute la durée d'existence du GIP.

La présente charte a vocation à définir les bonnes pratiques que les trois utilisateurs principaux de l'hippodrome doivent mettre en œuvre afin de prévenir toute difficulté ou tout conflit entre les parties.

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

valide la charte tripartite de bonne utilisation de l'hippodrome et d'autoriser Madame la Maire à la signer et la mettre en œuvre.

7 – Convention d'objectifs et de moyens portant sur l'hippodrome entre la Ville de Cluny et Cluny Courses Hippiques - autorisation de signer l'avenant n°4.

M FAUVET, Maire, rappelle que la Ville a signé en date du 29 avril 2015 une convention d'objectifs et de moyens avec la Société des Courses devenue Cluny Courses Hippiques.

Cette convention d'une durée de 30 ans, rappelle la cession de l'hippodrome à l'euro symbolique par la Société des Courses à la Ville de Cluny, en contrepartie de quoi, la Ville de Cluny s'est engagée d'une part à assurer l'entretien de l'équipement et d'autre part à mettre à disposition de l'association ledit équipement sur une partie de l'année pour l'organisation des courses.

Cette convention a fait l'objet de 3 avenants.

L'avenant n°1 signé le 15 janvier 2018 a été pris au moment de la création du GIP Equivallée dont l'objet est de gérer l'ensemble des emprises équestres publiques du territoire. L'hippodrome de Bellecroix a donc été intégré aux équipements mis à disposition du GIP Equivallée, nécessitant de fait d'encadrer l'articulation entre Ville de Cluny, Société des Courses et GIP Equivallée.

Par un avenant n°4, il est proposé de prendre acte des évolutions de fonctionnement entre les différents acteurs intervenant sur l'hippodrome de Bellecroix et de mettre à jour plusieurs dispositions de l'avenant n°1 qui ne sont plus adaptées.

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- valide l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens joint en annexe
- autorise madame La Maire à signer l'avenant n°4.

8 - Décisions modificatives – Budgets VILLE – EAU - CAMPING – CLUNY-SEJOUR

- VU les articles L.1612-11 et L 2311-5 du Code Général Des Collectivités Territoriales,
- VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49
- VU les budgets primitifs pour l'année 2024
- VU la décision modificative n°1 adoptée par délibération 2024-52 du 5 juin 2024 pour le budget Eau Potable

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget Ville et les budgets annexes Eau, Camping et Cluny Séjour selon les modalités jointes en annexe.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

P. GALLAND, Conseiller Municipal, est interrogatif sur les recettes de fonctionnement et notamment sur les 39 000€ de la fondation du roi Baudoin.

M. FAUVET, Maire, répond que cette recette a d'ores et déjà été encaissée.

Le Conseil Municipal

VOTES budget Ville			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY B. ROUSSE, J. LORON	JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN	

VOTES budgets Camping Cluny Séjour Eau			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUEV. POULAIN, N. MARKOJF. PEZARD, R. GEOFFROYB. ROUSSE, J. LORON		JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN

approuve les décisions modificatives des budgets Ville – Eau – Camping – Cluny Séjour.

9 - Piscine – utilisation par les scolaires - Tarif 2024

MH BOITIER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération du 30/11/95, il avait été adopté les règles de répartition des charges de fonctionnement de la piscine dans le cadre de l'utilisation par les scolaires. Au vu du bilan financier et de la fréquentation de la piscine 2024, le coût de l'entrée par élève s'établirait ainsi :

A= Coût fonctionnement hors emprunt (salaires + fluides + entretien) = **169 035.65€**

B= Nombre heures fonctionnement en 2024 = **625.75 h**

C= Coût horaire fonctionnement en 2024 = A : B = **270.39 €**

D= Nombre d'heure utilisation scolaires 2024 = **42.25h**

E= Coût piscine pour les scolaires = C X D = **9.33€**

F= Nombre entrées scolaires réalisées (hors accompagnateurs) = **1225** dont 947 pour la Communauté de Communes, 278 pour le Sivos de Saint Point Bourgvilain

G= Prix moyen d'une entrée scolaire = E : F = **9.33€**

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

P Galland s'interroge sur la hausse des coûts de fonctionnement. MH Boitier répond qu'il s'agit des consommations d'eau et de la masse salariale (coût les maitres-nageurs avec une équipe complète cette année). Le volume horaire réalisé a été plus faible en raison d'une mauvaise météo sur le mois de juin qui a conduit à l'annulation de nombreuses séances.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

autorise Mme la Maire à répercuter ce tarif :

- *Après de la Communauté de communes pour les enfants scolarisés dans les écoles des communes adhérentes soit un montant de $947 \times 9.33 \text{ €} = 8\,835.51 \text{ €}$*
- *Après du Sivos Saint Point Bourgvilain = $278 \times 9.33 \text{ €} = 2\,593.74 \text{ €}$*

Soit un montant total de 11 429.25 €

(Différence entre E est le total général par les arrondis)

10 - Contributions scolaires demandées pour les élèves des Communes extérieures et participation versée à l'Ecole du Sacré Cœur

MH BOITIER, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 22 novembre 2023 (délibération 2023-86), le conseil municipal a fixé les contributions scolaires demandées pour les élèves des communes extérieures et la participation versée à l'école du Sacré Cœur.

Considérant que le reversement des communes vers les écoles privées sous contrat est une obligation qui a été étendue par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 qui instaure l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dès trois ans et conduit la commune à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat,

Rappelant par ailleurs qu'une compensation financière par l'Etat au titre du surcoût généré par le versement relatif aux élèves de maternelle est possible en année n+1 sous réserve du respect des conditions prévues par la loi du 26 juillet 2019,

Au vu des résultats du compte administratif 2023, le coût moyen par élève scolarisé (cycles maternel et élémentaire) est de 1 077.53 €, conformément au tableau ci-dessous :

CONTRIBUTIONS SCOLAIRES ANNEE 2024

Ecoles concernées	Rappel Nbre d'élèves 2023/2024	Rappel Coût par élève 2023	Coût par Etablissement C.A. 2023	Nbre d'élèves 2024/2025	Coût par élève 2024
Danielle GOUZE MITTERRAND	98	453,10 €	52 345,59 €	93	562,86 €
MARIE CURIE	101	532,87 €	70 423,03 €	94	749,18 €
Total cycle élémentaire	199	493,59 €	122 768,61 €	187	656,52 €
LES TILLEULS	49	1 952,61 €	83 402,22 €	45	1 853,38 €
LES PEUPLIERS	44	2 010,50 €	90 151,14 €	43	2 096,54 €
Total cycle maternel	93	1 980,00 €	173 553,36 €	88	1 972,20 €
Coût moyen	292	967,00 €	1 077,53 €	275	1 077,53 €

Pour rappel, le coût moyen par élève scolarisé sur la base du compte administratif 2022 (contributions 2023) était de 967,00 €.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Octobre 2023. Il a été demandé de faire 2 délibérations distinctes.

Le Conseil Municipal décide

P. GALLAND, Conseiller Municipal, considère qu'il faut enlever la location des Algeco du calcul car ces dépenses sont liées aux dépenses d'investissement de rénovation de l'école. Il remarque que l'école privée reçoit presque autant d'élèves que l'école publique.

Il est décidé de mettre à jour le calcul et de le présenter à nouveau au Conseil Municipal du mois de décembre.

MH. BOITIER, Adjointe au Maire, précise que la ville a obtenu plus de 18 000€ de compensation de la part de l'Etat pour les maternelles.

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION

de fixer le tarif au montant moyen de 1 077.53 € pour la participation versée à l'école privée du Sacré Cœur, sous contrat, pour les enfants de Cluny inscrits à la rentrée scolaire 2024/2025, dont les parents sont domiciliés à Cluny et pour la participation pour les élèves des communes extérieures.

11 - Rénovation énergétique de l'école Marie Curie – Avenant n°1 au lot n°6 « Electricité » - Entreprise POURETTE

MH BOITIER, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que lors des séances du 11 octobre et du 22 novembre 2023, les entreprises suivantes ont été retenues comme attributaires des marchés de travaux relatifs à l'opération « Rénovation énergétique de l'école Marie Curie » composée de 8 lots séparés :

- Lot 1 Gros œuvre – terrassement – VRD : NOWACKI
- Lot 2 Charpente bois – bardage : SMJM
- Lot 3 Menuiserie intérieure – extérieure : BEAL
- Lot 4 Charpente métallique : SMCR
- Lot 5 Plâtrerie – peinture – faux plafond : QUALIDECO
- Lot 6 Electricité : POURETTE
- Lot 7 Plomberie – chauffage – ventilation : DESCHAMPS
- Lot 8 Désamiantage 2^{ème} phase : ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne le lot 6 « Electricité » (entreprise POURETTE), le montant du marché s'établissait à 55 689,86 € HT.

Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires. Ils concernent l'éclairage de sécurité et l'alarme incendie ainsi que l'implantation de prises de courant, de postes de travail, l'alimentation de volets roulants, les réseaux informatiques et la reprise du TGBT.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 33 758,40 € HT, soit + 60,62 %.

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 89 448,26 € HT (soit 107 337,91 € TTC).

Le montant total des marchés de travaux était initialement, tous lots confondus, de 1 550 013,43 € HT. La passation de la totalité des avenants fixe le nouveau montant total à 1 609 648,35 € HT (+ 3,85 %).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

J. LORON, Conseiller Municipal, indique que la Commission Finances s'est interrogée sur l'origine d'une telle hausse.

MH. BOITIER, Adjointe au Maire, rappelle que ce lot était infructueux et qu'il a été relancé avec l'entreprise Porette.

JF. DEMONGEOT, Conseiller Municipal, considère que l'architecte et l'entreprise Porette n'ont pas fait leur travail correctement.

P. GALLAND, Conseiller Municipal, est plus nuancé sur la responsabilité des uns et des autres indiquant que les travaux de rénovation sont toujours compliqués.

A. GAILLARD, Adjoint au Maire, précise qu'il y aura une négociation avec l'architecte pour prendre en compte cette situation.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Les autres M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY B. ROUSSE	JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN	J. LORON

- Valide l'avenant n°1 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise **POURETTE**,
- autorise Mme la Maire à signer le document afférant.

12 – Convention entre la Ville de Cluny et la Communauté de Communes du Clunisois portant sur la prise en charge de l'emprunt mixte eau et assainissement

M. FAUVET, Maire, rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Clunisois assure la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2024.

La commune de Cluny, dans le cadre de ses compétences eau et assainissement, a contracté un emprunt de 163 000€ le 26 décembre 2001, dont 105 000€ pour le budget assainissement et 58 000€ pour le budget eau potable.

Considérant qu'il n'a pas été possible d'effectuer un transfert partiel de cet emprunt de la Ville de Cluny vers la Communauté de Communes du Clunisois, il y a lieu d'établir une convention de reversement de la part assainissement.

L'intégralité du remboursement du capital et des intérêts sera assurée par la Ville de Cluny auprès de la banque émettrice du prêt, à savoir la Société Générale.

La Communauté de Communes du Clunisois s'engage à rembourser la part Assainissement (Capital et Intérêts) à fréquence annuelle, après la dernière échéance de chaque année. Le prêt prendra fin en septembre 2026.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- Valide la convention de reversement de la part assainissement entre la Ville de Cluny et la Communauté de Communes du Clunisois,
- autorise Mme la Maire à la signer ainsi que les actes y afférent

13 - Procès-verbal relatif à la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Commune du Clunisois : correction du procès-verbal adopté le 5 juin 2024

M. FAUVET, Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 5 juin 2024 le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal relatif à la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Commune du Clunisois.

Suite à une correction demandée par le service de gestion comptable, il convient de corriger le procès-verbal précédemment adopté.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 Octobre 2024.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- **valide le Procès-Verbal joint en annexe qui annule et remplace celui adopté par délibération 2024-53 du 5 juin 2024.**
- **autorise Mme la Maire à le signer.**

14 -Représentation de la commune auprès de différents organismes – mise à jour de la délibération 2023-75 du 11/10/2023 et modification de la délibération 2024-68 du 18/09/2024 dans le cadre des nouveaux statuts du GIP EQUIVALLEE

M FAUVET, Maire, rappelle à l'assemblée que lors du conseil du 18 septembre dernier il a été désigné les représentants de la ville de Cluny au sein des instances du GIP Equivallée suite à la modification statutaire du GIP approuvée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 actant l'entrée de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire en tant que nouvel actionnaire.

Or il s'avère que dans le cadre des statuts du GIP, il n'y a pas lieu de désigner de suppléant.

Par ailleurs, Mme Anne COMPAROT par courriel en date du 1^{er} octobre dernier nous a fait part de son souhait de ne plus représenter la ville au CA de l'association le PONT.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23/10/2024

Le Conseil Municipal décide

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, M.H. BOITIER, E. LEMONON, AM. ROBERT, C. NEVE, H. HES, D. FRANTZ, A. COMPAROT, B. ORJEBIN, P. GALLAND, C. GRILLET, A. VUE V. POULAIN, N. MARKO JF. PEZARD, R. GEOFFROY B. ROUSSE, J. LORON		JF. DEMONGEOT C. ROLLAND B. ROULON H. BOITTIN

de modifier les représentants de la Ville de Cluny au sein du GIP Equivallée et de désigner un nouveau représentant pour l'association LE PONT

	Nombre	Titulaires et suppléants
EQUIVALLEE Assemblée Générale	2 titulaires 2 suppléants	Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH Alain GAILLARD – Bernard ROUSSE
Conseil d'Administration	1 titulaire 1 suppléant	Marie FAUVET Jean-Luc DELPEUCH
Association LE PONT	1 titulaire	Anne COMPAROT Alain GAILLARD

15 - ONF – Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - exercice 2025

A GAILLARD, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que

- ✓ La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier.
- ✓ Cette forêt est gérée suivant un aménagement dont le document modificatif a été récemment approuvé par le conseil municipal par délibération du 11 juillet 2024. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, le technicien forestier territorial de l'ONF propose, comme chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.
- ✓ La mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment pour la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Ainsi, par courrier daté 5 août 2024, l'ONF a fait part d'une proposition d'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Ces propositions intègrent les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) en tenant compte de l'état des peuplements forestiers ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison des motifs techniques particuliers, en l'occurrence :

Parcelles	Surface (ha)	Année programme	Propositions	Justifications
Coupes réglées				
20_a	2,76	2022	2025	
20_b	2,63	2025	2025	
23_a	4,66	2026	Anticiper 2025	ONF-TA /Transition d'aménagement
24_b *	1,56	2026	Anticiper 2025	ONF-TA /Transition d'aménagement
24_c *	2,02	2024	2025	ONF-CR /Raison sylvicole- compression non terminée
Coupes non réglées				
15_a	2,17		Ajouter 2025	ONF-TA /Transition d'aménagement

*La p.24c (jeunes douglas) et la p.24b sont à grouper pour une meilleure attractivité.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 23 octobre 2024.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 des parcelles suivantes

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe
15_a	2,17	RS -secondaire
20_a	2,76	RS-secondaire
20_b	2,63	RE- ensemencement
23_a	4,66	E4-quatrième éclaircie
24_b	1,56	E5-cinquième éclaircie
24_c	2,02	E1-première éclaircie

- décide la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2025 soit :

VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'ONF des parcelles telles que précisées

Dénomination du chantier forestier	Surface (ha)	Produits prévus
15_a	2,17	BO (bois d'œuvre))
20_a	2,76	BO
20_b	2,63	BO
23_a	4,66	BO
24_b	1,56	BO
24_c	2,02	BI

- accepte sur son territoire communal relevant du régime forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le règlement national d'exploitation forestière.
- interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- autorise Mme la Maire à signer tout document afférent.

URBANISME/VOIRIE

16 - Vente du bâtiment de l'ancienne perception – POINT ANNULE

AFFAIRES SOCIALES/SANTE/SENIORS

17 - Présentation du projet social pour le renouvellement de l'agrément

E LEMONON, Adjointe au Maire, rappelle que la Ville de Cluny dispose d'un centre social reconnu par la Caisse d'Allocations Familiales de la Saône et Loire pour son projet « d'animation globale » et son « projet famille ».

Un centre social est une structure de proximité qui :

- crée et nourrit le lien social,
- anime le débat démocratique,
- accompagne des mobilisations et des projets d'habitant.e.s,
- construit de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain.

Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. Il peut être fédérateur, travailler sur des projets structurants autour des enjeux de citoyenneté, de prévention, définis par un collectif d'habitants et d'élus...

A Cluny, le centre social est un outil au service du territoire depuis 1986. Avec, aux origines comme aujourd'hui, les mêmes convictions autour du caractère fondamental, puissant et transformateur du lien social, la lutte contre les injustices, le pouvoir d'agir des gens et la contribution à une société où il fait bon vivre ensemble.

Le renouvellement du projet social a fait l'objet d'une large concertation rassemblant élus, usagers, partenaires dont voici la synthèse.

PROJET SOCIAL 2025-2027 :

AXE 1 / Construire l'identité du centre social comme un lieu pour tous les habitants de la Ville de Cluny

- ✓ Faciliter l'accès au centre social en positionnant le centre social comme un lieu à destination de tous les habitants de la ville de Cluny
- ✓ Créer un nouveau lieu d'accueil pour le centre social
- ✓ Stabiliser les ressources humaines en place
- ✓ Développer le réseau autour du centre social et conforter son rôle à l'échelle de la ville de Cluny

AXE 2 / Un équipement à vocation familiale

- ✓ Améliorer la vie quotidienne des familles
- ✓ Renforcer la fonction parentale et l'émergence de toutes les formes d'expression des liens familiaux
- ✓ Favoriser les solidarités de voisinage, les liens sociaux, les solidarités familiales, l'interculturalité et les relations entre générations
- ✓ Permettre la participation et l'initiative des familles

AXE 3 / Un équipement dont l'une des vocations est l'émancipation des jeunes

- ✓ Améliorer la vie quotidienne des jeunes
- ✓ Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes
- ✓ Favoriser les solidarités et les relations entre générations
- ✓ Permettre la participation et l'initiative des jeunes

AXE4 / Un équipement dont l'une des vocations est le soutien aux personnes les plus isolées

- ✓ Améliorer la vie quotidienne des personnes isolées
- ✓ Renforcer les politiques de prévention de la perte d'autonomie de Cluny
- ✓ Favoriser les solidarités et les relations entre générations
- ✓ Permettre la participation et l'initiative des plus isolés

Ce projet social sera présenté en commission des Affaires Sociales de la CAF le 26 novembre prochain.

Ce rapport a été présenté en commission AFFAIRES SOCIALES/SANTE/SENIORS réunie le 10/10/2024

P Galland considère que le rapport contient des données particulièrement éclairantes sur le territoire dont doivent s'emparer les élus et qu'un travail encore plus collégial pourrait être mené lors du prochain renouvellement.

E Lemonon insiste

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- **Valide les grands axes de ce projet social,**
- **valide les demandes de financement inhérentes à la mise en œuvre d'actions, de projets liés au projet social**

Questions diverses

JF. DEMONGEOT, Conseiller Municipal pose une question en séance sur l'existence d'un point de deal place du commerce.

A. GAILLARD, Adjoint au Maire, répond que la Gendarmerie et la Police Municipale sont au courant et avancent sur le dossier. Il met en avant le travail de prévention qui est engagé par ailleurs.

E. LEMONON, Adjointe au Maire, insiste sur le travail en bonne collaboration entre les différents services publics présents sur la Ville. Il existe un maillage fin sur le territoire qui permet d'agir de manière efficace.

La séance est levée à 21h15

Prochain conseil municipal le Mercredi 11 Décembre 2024.

La/le Secrétaire de Séance	Mme la Maire
